



## Alternatives au refus de dossier de surendettement (urgent svp)

Par **banana**, le **06/02/2009** à **21:49**

Bonjour,

je me suis enfin décidé de déposer une demande de dossier de surendettement il y a un peu moins de 3 semaines(je paye 2200€ de mensualités pour un salaire de 2000€).

Je viens de recevoir dans ma boîte au lettre un recommandé de la BDF, je suppose que recevoir une réponse aussi tot veut dire que mon dossier n'est pas recevable...

Ma question dans la mesure où j'ai raison est: quand pourrais je refaire une demande de surendettement?

En attendant, je commence à stresser car je vais avoir des impayés ce mois ci et je ne vais plus pouvoir payer tous mes crédits. Il faudrait que je divise les mensualités les plus importantes (soit 16 mensualités sur 26) par 3 pour pouvoir payer tout le monde...

Si quelqu'un peut me donner ne serait ce qu'une piste d'action ou n'importe quoi d'autre, je prends.

Je ne sais pas ce qui peut m'arriver en réalité, je ne suis pas propriétaire, j'ai une voiture qui a 15 ans et quelques meubles...et j'ai vraiment peur de me retrouver à la rue car les prélèvements tombent et je n'ai plus de quoi payer mon loyer...

Merci de m'avoir lue.

Cdt

Par **HUDEJU**, le **06/02/2009** à **22:20**

Bonsoir

Je vous trouve irresponsable le fait d'avoir 26 prélèvements , et je dirai aussi que les organismes sont aussi irresponsables que vous de vous avoir accordé tous ces crédits sans contrôle et j'espère qu'une loi prochaine va encadrer ce genre de dérive car , il est pas normal de se trouver dans ce genre de situation .

Maintenant , la situation en est que vous gagnez 2000€ par mois et que vous avez 2200€ de prélèvements , soit un manque de 200€ et on se demande comment vous mangez ? .

Si votre dossier de surendettement est refusé , c'est qu'il a une raison , il faut qu'il vous fasse confiance sur votre capacité à rembourser les nouvelles échéances dans le temps , et s' il sente que vous n'êtes pas crédible sur le papier ou dans vos propos , je comprends qu'ils refusent .

Question saisie , je vous conseille d'ouvrir un livret A et de mettre votre salaire dessus , vous payez en priorité votre loyer , un huissier pourra venir sur votre compte mais si vous retirez à temps toute la somme , il restera que quelques miettes , il pourra également vous faire une saisie sur les rémunérations , suivant un barème tenant compte de votre salaire , et du nombre d'enfants à charge . Pour le véhicule , vu l'année , aucune valeur quant à vos meubles , si c'est de l'acajou des landes idem !...

Au regard de votre situation , je vous souhaite bon courage dans vos prochaines démarches .,